

D20260503

COMMUNE DE POMPIGNAN (Gard)

**DÉSIGNATION DES MEMBRES AUX COMMISSIONS THÉMATIQUES  
DE LA COMMUNAUTÉ DES COMMUNES PIÉMONT CÉVENOL****EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
En date du 04 mai 2026**

L'an deux mille-vingt-six, le quatre mai, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de POMPIGNAN, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Michel FOUGAIROLLE, Maire.

Étaient présents : BANCEL Frédéric, CRES Sébastien, FOUGAIROLLE Michel, GRELLOIS Irène, LEROND-PLUQUET Amandine, MEJEAN Gilles, SEGURA Mireille, TAVER Virgile, TEISSONNIERE Daniel.

Étaient absents : BAISSADE Matthieu (Procuration à Daniel TEISSONNIERE), CHARLES Fabienne, CHAZEL Ema (Procuration à Gilles MEJEAN), LEBLOND Nadège (Procuration à Amandine LEROND PLUQUET), MORALES Angélique (Procuration à Mireille SEGURA), SEMENOFF Serge (Procuration à Michel FOUGAIROLLE).

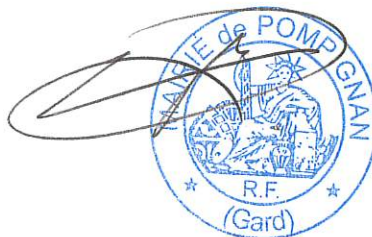
Mme Amandine LEROND PLUQUET a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la liste des commissions communautaires. Il précise qu'il faut désigner un membre titulaire et un suppléant dans chacune des commissions.

Le tableau des membres des commissions thématiques au sein de la communauté de communes est adopté tel qu'annexé à la présente.

Pour extrait conforme,  
A Pompiignan, le 05 mai 2026  
Le Maire Michel FOUGAIROLLE.

La secrétaire de séance, Amandine LEROND PLUQUET



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)